

Chapitre 1

16

L'internement
des politiques et industriels
responsables de la défaite

Paul Reynaud, Edouard Daladier, Léon Blum, Jean Zay
le Général Gamelin, Georges Mandel, Guy La Chambre ...

LES PRISONNIERS D'ÉTAT

Des personnalités politiques du Front Populaire et du dernier gouvernement sont internées dès septembre 1940 car elles sont considérées par le gouvernement de Vichy comme responsables de la défaite militaire de la France contre l'Allemagne.

Il s'agit des anciens Présidents du Conseil Paul Reynaud, Edouard Daladier et Léon Blum, également ancien chef du gouvernement, ainsi que Georges Mandel ancien Ministre des Colonies. Sont aussi concernés le Général Gamelin ancien Chef d'État-major des Armées et Guy La Chambre, Ministre de l'Air. Les arrêtés administratifs des Préfets les classent dans la catégorie des individus « *Dangereux pour la Défense Nationale ou la Sécurité Publique* » selon la loi du 3 septembre 1940 modifiant celle du 18 novembre 1939.

Dès les 6 et 7 septembre, les premiers arrivés sont internés au Château de Chazeron à Loubeyrat dans le Puy-de-Dôme. C'est un internement politique ! Ils sont prisonniers d'État du gouvernement de Vichy. Jean Zay, député du Loiret, Ministre de l'Éducation Nationale sous le Front Populaire, en tant que militaire aura un parcours différent.

Ils sont logés dans des châteaux ou hôtels de luxe appelés Centres de Séjour Surveillé dont les conditions de vie n'ont rien à voir avec les CSS « traditionnels », institués en janvier et février 1940. Comme l'écrit Christophe Lastécouères :

«... loin d'être un élément secondaire dans la ténébreuse histoire de Vichy, cela constitue un laboratoire du contrôle et de la manipulation de l'opinion.»⁽¹⁾

D'autres politiques, Marx Dormoy, Jules Moch, Vincent Auriol, Charles Pomaret et industriels, Paul-Louis Weiller, Marcel Bloch, Emile Dewoitine... vont les suivre, eux aussi, considérés comme responsables de la défaite. Ils sont rassemblés à Pellevoisin dans l'Indre ouvert le 21 septembre 1940.

Le transfert des principaux politiques internés au château de Chazeron, E. Daladier, le Général Gamelin et Léon Blum, a lieu le 14 novembre 1940 au château de Bourrassol dans le Puy-de-Dôme pour le procès de Riom. Leurs parcours divergent alors en fonction de l'importance de leur rôle supposé dans la défaite de la France. Les principaux acteurs sont au château de Bourrassol puis envoyés au fort du Portalet dans les Basses-

Pyénées de novembre à décembre 1941, sur décision du Maréchal Pétain. Ils reviennent au château de Bourrassol en attendant leur procès.

Les autres sont transférés dans plusieurs CSS au gré des décisions des gouvernants de Vichy.

Paul Reynaud et Georges Mandel partent pour Pellevoisin. En décembre, les internés de Pellevoisin sont transférés à Vals-les-Bains en Ardèche puis Evaux-les-Bains dans la Creuse. (Voir résumé détaillé dans les départements)

LES CENTRES DE SÉJOUR SURVEILLÉ DES POLITIQUES

Château de Chazeron à Loubeyrat dans le Puy-de-Dôme

Par décision du Maréchal Pétain du 6 septembre 1940, sont internés au château de Chazeron dans le Puy-de-Dôme, par arrêtés des Préfets de leur lieu d'habitation, les anciens Présidents du Conseil Paul Reynaud, Daladier et Léon Blum mais aussi Georges Mandel et le Général Gamelin. Léon Blum résidant à Colomiers en Haute-Garonne est arrêté le 15 septembre 1940. ⁽²⁾ Le 16 novembre 1940, le Maréchal Pétain fait transférer Paul Reynaud et Georges Mandel à Pellevoisin, près de Châteauroux puis à Vals-les-Bains le 31 décembre 1940. (Voir p. 182)

Château de Bourrassol dans le Puy-de-Dôme

Le 21 septembre 1940, est créée la Maison d'Arrêt et de Justice près la cour suprême de justice de Riom au château de Bourrassol. Son ouverture est effective le 25 septembre 1940. Ce même jour, Guy La Chambre arrive au Château de Bourrassol. Il est le seul interné dans ce château pendant un peu moins de deux mois.

Léon Blum, Edouard Daladier, le Général Gamelin, sont envoyés à Bourrassol près de Riom à la mi-novembre 1940 au moment où Paul Reynaud est à Pellevoisin dans l'Indre. Robert Jacomet, ancien Contrôleur Général de l'administration des Armées, est lui aussi arrêté et envoyé à Bourrassol. ⁽⁴⁾ (Voir p. 182)

Le 12 novembre 1941, Léon Blum, Edouard Daladier et le

Le parcours d'un politique

Jean Zay

Jean Zay est né le 6 août 1904 à Orléans. Avocat de formation, c'est un politique reconnu qui devient Ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du gouvernement du Front populaire du 4 juin 1936 au 10 septembre 1939. En un peu moins de 4 ans, Jean Zay réalise un nombre de réformes importantes. Il institue : les 3 degrés d'enseignement, l'unification des programmes, la prolongation de l'obligation scolaire à 14 ans, les classes d'orientation, les enseignements interdisciplinaires, la reconnaissance de l'apprentissage, le sport à l'école, les œuvres universitaires, le CNRS.

Au titre des Beaux-Arts, il crée : le Musée national des arts et traditions populaires, le Musée d'Art moderne, la réunion des théâtres lyriques nationaux et le festival de Cannes.

Il est appelé à l'Armée en septembre 1939, réfugié au Maroc avec des députés en juillet 1940 ; il est arrêté le 15 août 1940 en tant que militaire, pour désertion devant l'ennemi. Renvoyé en métropole, Jean Zay est interné, le 20 août 1940, à la prison militaire de Clermont-Ferrand. (3)

Une violente campagne de presse orchestrée par Philippe Henriot, ministre de l'Information du gouvernement de Vichy, réclame la condamnation à mort du « juif, Jean Zay »



Le 4 octobre 1940, le tribunal militaire permanent de la 13^e Région Militaire à Clermont-Ferrand, le condamne, en tant qu'officier pour désertion en présence de l'ennemi, à la déportation à vie et à la dégradation militaire.

Transféré, le 4 décembre 1940, au fort Saint-Nicolas à Marseille pour être déporté dans un bagne, sa peine est muée par le régime de Vichy en simple internement en métropole.

Le 7 janvier 1941, il est incarcéré au quartier spécial de la Maison d'Arrêt de Riom dans des conditions très difficiles, complètement coupé du monde extérieur. Le 20 juin 1944, trois miliciens viennent le chercher à la prison de Riom, avec un ordre de transfert pour Melun signé par André Baillet, directeur de l'administration pénitentiaire.

Lui faisant croire qu'ils sont des résistants déguisés pour son évasion, ils l'assassinent dans un bois, près d'une carrière, au lieu-dit Les Malavaux, dans la faille du Puits du diable, à Molles dans l'Allier.

Son corps retrouvé en 1946 est inhumé au grand cimetière d'Orléans le 15 mai 1948. En 2015, il est transféré au Panthéon.

Général Gamelin sont transférés au fort du Portalet près du Somport dans les Basses-Pyrénées où ils vont retrouver Paul Reynaud et Georges Mandel qui arrivent le 15 novembre de Vals-les-Bains.(4)

Le 30 décembre 1941, Léon Blum, Edouard Daladier et le Général Gamelin quittent le fort pour revenir à Bourrassol encadrés par le commissaire Chabot. (4) Paul Reynaud et Georges Mandel restent au fort du Portalet, car le Maréchal Pétain a décidé de ne pas les poursuivre mais ils restent internés.

Les trois transférés avec Guy La Chambre et Robert Jacomet attendent leur procès appelé « *le procès de Riom* » qui se déroule du 19 février au 15 avril 1942 dans la ville de Riom. Il s'agit de sanctionner les fautes graves commises par les membres du gouvernement qui ont participé à la défaite de la France. Ce procès sombre dans un fiasco politique pour Pétain, il devient une tribune pour les 3 principaux accusés, mais les mis en cause sont tout de même condamnés à vie. Après le procès, Léon Blum et les autres accusés sont retenus

au château de Bourrassol.

Le 31 mars 1943, Léon Blum, Edouard Daladier et le Général Gamelin sont enlevés par les Allemands au château de Bourrassol, avec la complicité de la police française. Guy La Chambre et Robert Jacomet sont transférés au Grand Hôtel de la Fontaine à Evaux-les-Bains dans la Creuse.

Leur destin

Léon Blum



Enlevé le 31 mars 1943 par les Allemands, il est envoyé par avion à Weimar puis transféré à Buchenwald, Edouard Daladier et le Général Gamelin font partie du voyage. (5) Il est interné hors de l'enceinte du camp, avec d'autres personnalités politiques. Ses conditions de détention sont toutefois plus acceptables que celles du camp voisin, et le 8 octobre 1943, il épouse Jeanne

Légendes Archivistiques

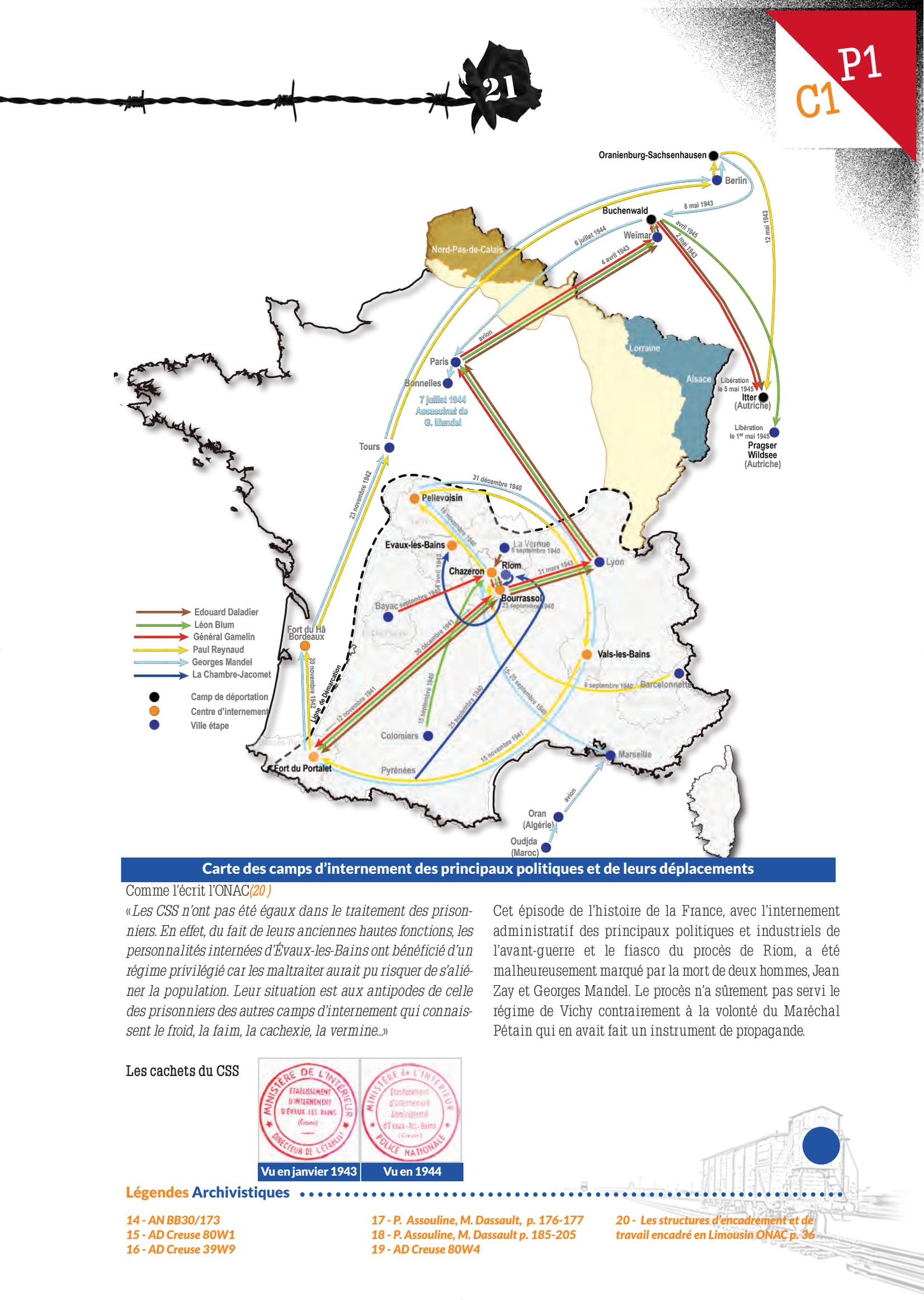
1 - C. Lastécouères Prisonniers d'Etat sous Vichy

2 - AD Haute-Garonne 2008W184

3 - J. Debordes Paroles de résistants L'Allier

dans la guerre p.124-125

4 - AD Haute-Garonne 2008W185



Carte des camps d'internement des principaux politiques et de leurs déplacements

Comme l'écrit l'ONAC(20)

«Les CSS n'ont pas été égaux dans le traitement des prisonniers. En effet, du fait de leurs anciennes hautes fonctions, les personnes internées d'Évaux-les-Bains ont bénéficié d'un régime privilégié car les maltraiter aurait pu risquer de s'aliéner la population. Leur situation est aux antipodes de celle des prisonniers des autres camps d'internement qui connaissent le froid, la faim, la cachexie, la vermine...»

Cet épisode de l'histoire de la France, avec l'internement administratif des principaux politiques et industriels de l'avant-guerre et le fiasco du procès de Riom, a été malheureusement marqué par la mort de deux hommes, Jean Zay et Georges Mandel. Le procès n'a sûrement pas servi le régime de Vichy contrairement à la volonté du Maréchal Pétain qui en avait fait un instrument de propagande.

Les cachets du CSS

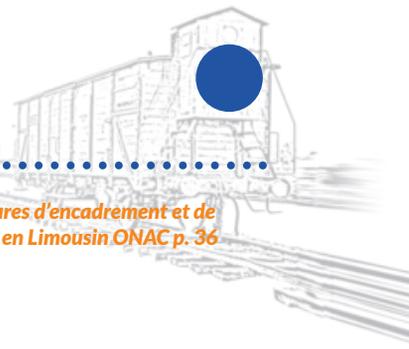


Légendes Archivistiques

14 - AN BB30/173
15 - AD Creuse 80W1
16 - AD Creuse 39W9

17 - P. Assouline, M. Dassault, p. 176-177
18 - P. Assouline, M. Dassault p. 185-205
19 - AD Creuse 80W4

20 - Les structures d'encadrement et de travail encadré en Limousin ONAC p. 36



Chapitre 3

44

Les associations
d'aide aux internés

Les associations d'aide aux internés



Croix-Rouge Suisse la pouponnière à Annemasse (Archives fédérales Bern)

LE CONTEXTE

L'aide aux internés

Après l'Armistice, de nombreuses associations se mettent en place pour aider les populations qui vivent dans des camps très sommaires. Elles vont devoir se coordonner si elles veulent optimiser leurs actions.

Fin octobre 1940, la Commission Centrale des Organisations Juives d'Assistance (CCOJA) est créée à Marseille sous l'impulsion du Grand rabbin de France Isaïe Schwartz pour regrouper les associations caritatives juives. Celles-ci gardent leur autonomie et continuent de recevoir individuellement des financements du Joint. Cette commission a son siège à Vichy, mais très rapidement en juin 1941, celui-ci est transféré à Marseille où David Olmer, Vice-président est déjà installé. René Hirschler, secrétaire général, et Joseph Weill de l'OSE consacrent leurs efforts à l'assistance dans les camps. La commission des camps, composée de J. Weill, A. Lévy, Président du Comité d'Aide aux Réfugiés (CAR) et de G. Picard, secrétaire général, est basée, à sa création en janvier-

février 1941, à Toulouse 7 rue Caffarelli. Elle est transférée à Marseille en février 1943 et à Sisteron le 22 mars 1943. (1)

La Commission Centrale a aussi un rôle de coordination des organisations non juives. En novembre 1940, elle crée avec l'organisation protestante Young Men's Christian Association, dirigée par Donald Löwrie, le comité de Nîmes où siègent une fois par mois une trentaine d'associations juives et non juives dont le Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE). A ne pas confondre avec le Service Social des Etrangers (SSE) qui est une organisation gouvernementale dirigée par Gilbert Lesage, dépendante du Commissariat à la Lutte contre le Chômage et qui est parfois invitée. Le SSAE dirigé par Lucie Chevalley-Sabatier, est une œuvre privée interconfessionnelle d'assistance aux familles d'étrangers qui trop proche du gouvernement ne pourra se maintenir dans le comité comme c'est aussi le cas du Comité Américain de Secours de l'Américain Varian Fry mais pour d'autres raisons.

Ces différentes coordinations vont permettre une meilleure efficacité de l'aide aux internés par une spécialisation des associations et une information réciproque. Marseille devient, après l'Armistice, le siège de ces associations même si au départ certaines s'étaient installées à Vichy et d'autres à

Toulouse. Les échanges et collaborations entre elles deviennent une nécessité.

Etant des associations issues du monde confessionnel et laïque, nous les avons regroupées par religion.

Les associations juives

Renée Dray-Bensoussan dresse 5 domaines d'intervention : (2)

- **les secours en argent ou nature :**
 - l'American Joint Distribution Committee (« Joint »)
 - le Comité d'Assistance aux Réfugiés (CAR)
 - la Fédération des Sociétés Juives de France (FSJF)
 - le Comité de Secours pour l'Organisation de la Population Juive frappée par les guerres (RELICO)
- **le reclassement des personnes :**
 - l'Organisation-Reconstruction-Travail (ORT)
 - le Comité de Reclassement Professionnel (CRP)
 - l'Association des Israélites Praticants (AIP)
 - l'Entraide Française Israélite (EFI)
 - l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE)
- **l'aide aux internés :**
 - la Fédération Juive de France (FSJF)
 - l'Association des Israélites Praticants (AIP)
 - l'Aumônerie Générale des Israélites de France
- **la prise en charge des enfants :**
 - l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE)
 - les Eclaireurs Israélites de France (EIF)
 - l'Association des Israélites Praticants (AIP)
- **l'aide à l'émigration :**
 - l'Organisation internationale juive d'aide aux réfugiés (HICEM)
 - l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE)
 - Keren Kayemet LeIsrael (KKL).

La création de l'UGIF fin 1941, à l'initiative des autorités allemandes, réunit toutes les organisations juives dans une même entité juridique. La loi du 27 mars 1942 permet à l'UGIF de prendre possession des biens de ces associations. Malgré ces deux lois, les organisations juives continuent de fonctionner avec leurs structures propres intégrées à l'UGIF, les financements venant de l'extérieur n'étant pas maîtrisés par l'UGIF, malgré sa volonté de le faire, l'action des associations juives en est toutefois freinée.

Les organisations protestantes

Quatre grandes associations protestantes interviennent dans tous les camps :

- le Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués (CIMADE) s'occupe des problèmes matériels comme des besoins psychologiques et spirituels dans les camps

- la **Young Men's Christian Association (YMCA)** promeut l'activité sportive et culturelle dans les camps avec la Cimade
- l'**American Friends Service Committee**, avec son émanation le Secours Quaker, aide les réfugiés du Nord et distribue dans les camps vivres et vêtements
- l'**Aumônerie des étrangers protestants de France**, dirigée depuis septembre 1940 par le pasteur Pierre-Charles Toureille, apporte un appui spirituel aux internés.

Les organisations catholiques

- l'**Amitié Chrétienne** crée des centres d'accueil pour sortir les jeunes et les vieillards des camps
- le **Comité de Secours aux Réfugiés**
- l'**Aumônerie Générale pour le culte catholique**.

Les organisations laïques

- le **Service Social d'Aide aux Emigrants (SSAE)** aide les étrangers à émigrer
- l'**Entraide Temporaire** aide les adultes et surtout les enfants à partir de 1942
- le **Comité Français de Secours aux Enfants** place des enfants nécessiteux dans les familles (CFSE),
- le **Secours Mennonite** (Fédération des œuvres laïques) sort des enfants de Rivesaltes pour les mettre dans des colonies de vacances.
- la **Croix-Rouge Française**, organisation humanitaire reconnue est la 1^{re} organisation à être autorisée à entrer dans les camps
- la **Croix-Rouge Suisse et l'Entraide Temporaire** qui s'unira à celle-ci.

Toutes ces organisations se retrouvent une fois par mois dans le Comité de Nîmes pour se coordonner et échanger les informations.

Le Comité Américain de Secours, dirigé par Varian Fry, est à part du comité de Nîmes. Par sa communication très agressive sur la situation dans les camps fin 1940, il n'a pas été accepté. Après l'invasion par les Allemands de la Zone Non Occupée dite « Libre » le 11 novembre 1942, les associations rencontrent alors de nombreuses difficultés particulièrement à partir de fin mars 1943. Elles vont soit se mettre en veille, soit arrêter leur activité, soit passer à des actions clandestines.

Nous traitons en détail dans les pages qui suivent les 21 organisations qui nous paraissent les plus importantes dans l'aide apportée aux internés.

Légendes Archivistiques

1- AD Basses-Alpes UGIF 6J3

2- Les Juifs à Marseille p. 91

Les camps des civils
de la Zone Sud
une vision par département

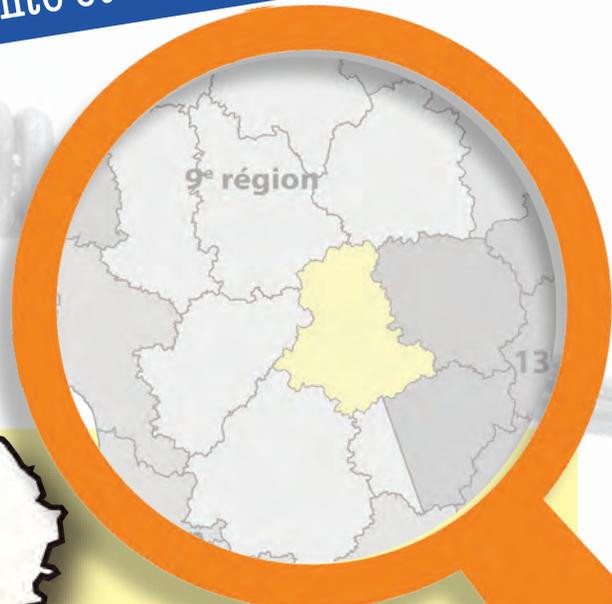


L'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres, la Vienne
la Haute-Vienne, l'Indre, la Charente et la Dordogne

9^e Région Militaire



La HAUTE-VIENNE



Camps dans la Haute-Vienne 1939 - 1945

- | | |
|---|--|
| ● Point de Destination des Etrangers : Allemands | ▲ Centre de Rassemblement des Juifs |
| ■ Camp de Rassemblement Etrangers Allemands CRE | ▲ Centre pour réfractaires au STO |
| ■ Camp de Rassemblement Etrangers divers CRE | ▲ Nomades |
| ■ Camp de Rassemblement Etrangères Allemandes CRE | ▲ Centre de Rassemblement des Anglais |
| ● Compagnie de Travailleurs Espagnols et Etrangers CTE | ▲ Centre de Séjour Surveillé Français CSS |
| ● Groupement de Travailleurs Etrangers GTE | ▲ Camp d'hébergement Surveillé Etrangers |
| ● Camp pour prestataires Allemands | ▲ Prison |
| ● Camp internés civils Allemands | ○ Compagnies Spéciales de Travailleurs FR |
| ● Centre Accueil des Etrangers Service Social des Etrangers | ■ Camp de Collaborateurs à la Libération CSS |
| ● Centre d'Accueil OSE-EIF-Secours Suisse | ■ Camp de Civils Etrangers à la Libération CSS |

LE CONTEXTE

La 9^e Région Militaire, dirigée par le Général Vary, regroupe les départements de l'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vienne qui composent le 1^{er} groupe de subdivisions. L'Indre, la Haute-Vienne, la Charente, la Dordogne avec l'arrondissement de Brive en Corrèze composent le 2^e groupe de subdivisions.

La 9^e Région Militaire est en zone de l'Intérieur. Son siège est à Tours en Indre-et-Loire.

La Haute-Vienne est la 6^e subdivision avec Limoges comme siège du 2^e groupe de subdivisions. Les Points de Destination reçoivent les internés des Centres de Rassemblement des Etrangers. Le camp de la Braconne en Charente est Point de Destination pour les 4 subdivisions constituant le 2^e groupe de subdivisions. Les étrangers sont dirigés vers ce Point de Destination dans les quelques jours qui suivent leur arrivée dans les Centres de Rassemblement des Etrangers. Pour le 2^e groupe de subdivisions c'est le 99^e Régiment Régional qui assure la garde des différents CRE. (1)

Après l'Armistice, le 26 juin 1940, elle devient la 12^e Région Militaire comprenant les départements de la Zone Non Occupée dite « Libre » de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne. Le Général Frère qui en est le Commandant est remplacé en août par le Général Jeannel.

Les évacués

La Haute-Vienne est département de destination pour les évacués alsaciens du Bas-Rhin. En septembre 1939, on retrouve de nombreux alsaciens considérés comme Allemands, dans les effectifs des Centres de Rassemblement des Etrangers.

CENTRES DE RASSEMBLEMENT DES ÉTRANGERS ALLEMANDS

Limoges : 66 rue François Chénieux

Les ressortissants de l'Empire Allemand, de sexe masculin, âgés de 17 à 50 ans, résidant en Haute-Vienne, sont convoqués par des affiches en mairie et des annonces dans les journaux. Le lieu est indiqué sur les affiches mais pas dans les journaux. L'instruction n°6650 MOB de la 9^e Région Militaire du 1^{er} juillet 1939 indique que le rassemblement a lieu au chef-lieu du département, Limoges. (1) Cela est confirmé dans le dossier de M. Nachmann qui est interné au CRE de Limoges. (2) Le dossier

de réquisition du Préfet indique, à partir du 1^{er} septembre 1939, l'usine de céramique, 66 rue François Chénieux à Limoges, comme Centre de Rassemblement des internés civils et centre de triage des étrangers. (3)

Les internés sont dirigés après quelques jours au Point de Destination de la Braconne près d'Angoulême, comme pour tous ceux de la moitié sud de la 9^e Région Militaire (2^e groupe de subdivisions). (4)

Le 21 septembre 1939 sont convoqués, par une annonce parue dans Le Journal Le Populaire du Centre du 21 septembre, les nationaux de l'Empire Allemand, âgés de 50 à 65 ans. Ils doivent rejoindre immédiatement les Centres de Rassemblement pour Etrangers, indiqués sur les affiches déjà apposées pour les mêmes ressortissants âgés de 17 à 50 ans. Il s'agit du Centre de Rassemblement des Etrangers de Limoges. Après quelques jours, ils sont aussi dirigés sur le Point de Destination de la Braconne.

Mai 1940 : nouvelle convocation des ressortissants allemands

La Braconne près d'Angoulême

Avec l'avancée de l'Armée Allemande, les ressortissants allemands de la Haute-Vienne, âgés de 17 à 56 ans, qui avaient été libérés, sont de nouveau convoqués le 22 mai 1940, par une annonce parue dans le journal Le Populaire du Centre du 21 mai 1940. Ils vont directement au Centre de Rassemblement des Etrangers de la Braconne près d'Angoulême.

Une semaine plus tard ce sont les hommes âgés de 55 à 65 ans qui sont convoqués.

La convocation au CRE de la Braconne concerne aussi les départements du 2^e groupe de subdivisions, à savoir l'Indre, la Charente et la Dordogne avec l'arrondissement de Brive.

Avis aux ressortissants Allemands et Etrangers de nationalité indéfinie

Par ordre du général commandant la 9^e Région militaire :

Tous les ressortissants allemands et étrangers, de nationalité indéterminée, mais d'origine allemande (prestataires ou non prestataires), appartenant au sexe masculin et âgés, à la date de ce jour, de plus de 17 ans et de moins de 56 ans, devront rejoindre sans délai le centre de rassemblement suivant :

1^o Ceux résidant dans les départements de l'Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne : le camp du Ruchard, près Azay-le-Rideau ;

2^o Ceux résidant dans les départements de la Charente, de la Haute-Vienne, de l'Indre, de la Dordogne et dans l'arrondissement de Brive : le camp de la Braconne, près Angoulême.

Ceux qui contreviendraient à cet ordre seront mis en état d'arrestation.

Les étrangers visés ci-dessus pourront à leurs frais, prendre le chemin de fer, ou tout autre moyen de transport public, pour rejoindre le centre de rassemblement assigné.

Ils devront se munir de vivres pour trois jours et du matériel nécessaire pour leur alimentation (fourchette, cuiller, quart, etc...)

Y compris les vivres, ils ne devront pas avoir plus de 30 kilos de bagages.

Les autorités civiles et militaires sont chargées de veiller à l'exécution de ces ordres.

Le général de corps d'armée VARY commandant la 9^e région militaire.
Signé : VARY.

Le Populaire du Centre 21 mai 1940

Légendes Archivistiques

1 - AD Corrèze 4M134

2 - AD Bas-Rhin 98AL279

3 - AD Haute-Vienne 985W1327

4 - AD Corrèze 4M134

Mai 1940 : convocation des Allemandes

Limoges : 66 rue François Chénieux

Cette fois les femmes de nationalité allemande ou originaires des territoires de l'Empire Allemand, âgées de 17 à 55 ans, actuellement en résidence en Haute-Vienne, doivent se rendre immédiatement et au plus tard le vendredi 24 mai 1940 avant 18 heures, au Centre de Rassemblement, 66 rue François Chénieux à Limoges. Cette annonce paraît dans le journal Le Populaire du Centre, le 22 mai 1940. Il s'agit toujours des locaux de l'Union Céramique à Limoges.

Une semaine plus tard, ce sont les femmes âgées de 56 à 65 ans qui sont convoquées. Celles considérées comme suspectes, sont dirigées, après avoir été criblées, sur le camp de Gurs durant la première semaine de juin 1940. Il n'est pas certain que toutes aient pu être transférées à Gurs car le 25 juillet 1940 dans la note EMA n°331/2 de l'Etat-major de la 12^e Région Militaire, il est indiqué un quartier réservé aux femmes étrangères au 66 rue F Chénieux. (5)

Septembre 1940 : nouvelle convocation des hommes et femmes allemands

Limoges : 66 rue François Chénieux

Depuis la note n°454/2 de l'Etat-major de la 12^e Région Militaire du 30 juillet 1940, le «Centre provisoire de Séjour Surveillé» de la rue F Chénieux, dénommé ainsi depuis la note n°391 de l'Etat-major de la 12^e Région Militaire, 2^e bureau, devient le Centre de Rassemblement et de triage des Allemands et Italiens, avec un quartier réservé aux femmes. (5) Du 1^{er} au 6 août 1940, 160 étrangers, recueillis au 66 rue François Chénieux, sont transférés au CSS de St-Germain-les-Belles.

Le 17 septembre 1940, les ressortissants allemands et ex-autrichiens, habitant le département, de sexe masculin, de 17 à 65 ans, ainsi que les femmes et les enfants de même nationalité, sont tenus, par une annonce parue dans le journal le Populaire du Centre, de rejoindre, le mercredi 20 septembre 1940, le Centre de Rassemblement et de triage dans les locaux de l'Union Céramique à Limoges, 66 rue F Chénieux.

Après la convocation des Allemands, au 20 septembre 1940, ils sont 163 ressortissants allemands, hommes et femmes à être présents mais 130 sont libérés, 26 demandent à être remis aux autorités allemandes et 7 suspects demandent à être bénéficiaires du droit d'asile et sont donc internés à St-Germain-les-Belles. (6)

Deux enfants de 17 ans, de nationalité allemande, accueillis par la Maison de Montintin, sont parmi les convoqués. (Voir l'OSE p. 49 à 54)

Les suspects sont envoyés au CSS de St-Germain-les-Belles le lendemain. (7) 9 femmes sur les 19 convoquées, sont issues de l'encadrement de la Maison de Montintin, employées par

l'OSE. Elles ont entre 22 et 58 ans. Le motif du commissaire spécial de Limoges est : «employée par une œuvre israélite à tendance communiste». Les suspectes désignées par la commission de criblage sont envoyées à Gurs, dans le mois qui suit. (7)

Limoges : Mas Jambost

Mi-août 1940, il est demandé par le Général commandant la 12^e Région Militaire d'ouvrir un CRE pour les femmes allemandes car la promiscuité avec les hommes au 66 rue F Chénieux pose problème. Il doit être opérationnel le 1^{er} septembre 1940. Le 17 septembre 1940, 8 femmes allemandes, indigentes, sont proposées pour intégrer le centre du Mas Jambost à Limoges. (7)

Dans le courant de septembre, les femmes considérées comme suspectes sont transférées à Gurs, comme le demande la note de service n°638/2 du 12 août 1940, du Général Frère. Le Centre de Rassemblement du Mas Jambost semble avoir été fermé suite à ce départ. (5) Le château est loué en juin 1941 par l'OSE.

CENTRES DE RASSEMBLEMENT DES ÉTRANGERS ITALIENS

Avec l'entrée en guerre de l'Italie contre la France le 10 juin 1940, les ressortissants italiens suspects au carnet B sont internés dans la nuit du 10 au 11 juin.

Limoges : mairie

Les autres Italiens qui habitent le département hormis ceux de l'arrondissement de Rochechouart, âgés de 17 à 60 ans, sont rassemblés par le Préfet à la mairie de Limoges. Ils doivent se présenter le 14 juin 1940 à Limoges, comme le confirme le certificat de loyalisme signé par la commission de recensement n°1 à cette date. (8 et 9)

St-Junien : mairie

Les Italiens de l'arrondissement de Rochechouart sont convoqués le 15 juin à la mairie de St-Junien. (9)

Ces personnes sont appelées à dire si elles entendent souscrire une déclaration de loyalisme à l'égard de la France et si elles sont prêtes à se mettre à la disposition des autorités françaises civiles et militaires. En attendant le résultat d'une enquête, celles qui ne signent pas sont retenues dans un centre de rassemblement, certainement le camp de la Braconne à Angoulême mais ce n'est qu'une hypothèse.

LES COMPAGNIES DE TRAVAILLEURS ESPAGNOLS

313^e CTE à Meslay-du-Maine, Marolles dans le Loir-et-Cher et Bellac en Haute-Vienne

Le 25 mai 1940, la 313^e CTE est formée à Meslay-du-Maine. Le 30 mai 1940, cette Compagnie de Travailleurs Etrangers part à destination de Marolles dans le Loir-et-Cher. Dirigée par le Lieutenant Pelay, elle est cantonnée à Marolles à 10 km au nord de Blois du 30 mai au 15 juin 1940 et réalise des travaux pour des entreprises civiles. Le 15 juin à minuit, elle reçoit l'ordre de se replier sur la ferme de Chantefin, située à 6 km au sud-ouest de la Motte-Beuvron. Devant la progression des troupes allemandes, elle se replie à pied jusqu'à St-Sauveur près de Bellac dans la Haute-Vienne. Elle effectue ce parcours de 350 km, à pied, du 16 au 24 juin 1940. (10 et 11)

Le 27 août 1940, la commission de contrôle des prisonniers civils dite commission Kundt constate que le camp de St-Sauveur comporte 269 prestataires ressortissants de l'Empire Allemand dont 65 % de Juifs. (12) Le 28 décembre 1940, le camp de prestataires est toujours à St-Sauveur près de Bellac. (13) Il devient le 313^e CTE en octobre 1940.



Vu en juin 1940
à Marolles

CENTRES DE SÉJOUR SURVEILLÉ AVANT L'ARMISTICE

Le Préfet de la Haute-Vienne envoie les Indésirables « *Dangereux pour la Défense Nationale* », les communistes, au Centre de Séjour Surveillé du château du Sablou en Dordogne, comme l'indique la note n° 1014 du Général Véry, Commandant la 9^e Région Militaire. Depuis le 15 mars 1940, ce camp regroupe tous les internés administratifs de la 9^e Région Militaire. Les « *Dangereux pour la Sécurité Publique* » c'est-à-dire les « *Repris de justice et gens sans aveu* » sont envoyés au Centre de Séjour Surveillé de St-Germain-les-Belles en Haute-Vienne.

St-Germain-les-Belles : CSS au lieu-dit de «Bagatelle»

Centre régional

Le CSS est ouvert le 20 février 1940. (14) Sa capacité maximale

est de 220 personnes. Il est destiné aux « *ex-Repris de Justice ou Gens sans Aveu* », « *Dangereux pour la Sécurité Publique* » de la 9^e Région Militaire. Il est situé à 1 km de St-Germain-les-Belles sur la route départementale n°31, en direction de St-Vitte-sur-Briance. Dirigé par le Capitaine Gibet, (15) le camp est composé de 9 baraques Adrian en bois dont 4 sont destinées au logement des internés. Le camp est entouré de deux rangées de fils de fer barbelés, selon le rapport du 14 janvier 1941, du commissaire spécial commandant le camp. (16) Le Général Véry indique que le camp de St-Germain-les-Belles peut recevoir des internés à partir du 5 mars 1940 par la note n°1014 de l'Etat-major de la 9^e Région Militaire, (17) le procès-verbal de formation est daté du 20 février 1940. (14)

Centre national

Ce CSS devient centre de regroupement pour treize Régions Militaires. Le Général Colson de l'Armée de l'Intérieur, par l'instruction n°9683 EMA du 21 avril 1940, décide de regrouper tous les Indésirables civils français de la métropole, dans les Centres de Séjour Surveillé des 9^e, 11^e et 13^e Régions Militaires en attendant leur formation en unités de travailleurs. (18) La 9^e Région regroupe tous les individus « *Repris de justice et gens sans aveu* » des 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 16^e, 17^e, 18^e et 20^e Régions Militaires au CSS de St-Germain-les-Belles. Ces mouvements doivent être réalisés entre le 27 avril et le 5 mai 1940.



Vu en avril 1940

Débâcle de l'Armée Française

Lors de la débâcle de l'Armée Française, certains internés français du CSS du château du Sablou, commune de Paulac en Dordogne, sont transférés au CSS de St-Germain-les-Belles. Ils sont ensuite dirigés, en juin 1940, sur la prison St-Pierre à Marseille et sur le camp de Carpiagne. (19) En août 1940, ils sont envoyés au CSS de Chibron dans le Var. (Voir les départements des Bouches-du-Rhône p. 340 et du Var p. 416)

CENTRES DE SÉJOUR SURVEILLÉ APRÈS L'ARMISTICE

La préfecture régionale de Limoges, créée par la loi du 19 avril 1941, est dirigée par le Préfet Régional Lemoine. Elle regroupe les départements de la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze ainsi que les parties non occupées des départements de la Dordogne et de l'Indre qui conservent leur préfecture Périgueux et Châteauroux, de la Charente avec la sous-préfecture de Confolens, de la Vienne avec la sous-préfecture

Légendes Archivistiques

5 - AD Haute-Vienne 185W3/54
6 - AN AJ41-505 chemiseV
7 - AD Haute-Vienne 1621W62
8 - AD Dordogne 42W87
9 - AD Haute-Vienne 4M222

10 - SHD 34N378 dossier3
11 - AD Haute-Vienne 1081W239
12 - Schramm-Vormeier Vivre à Gurs p. 322
13 - AD Cantal 1W215
14 - AD Haute-Vienne 993W12

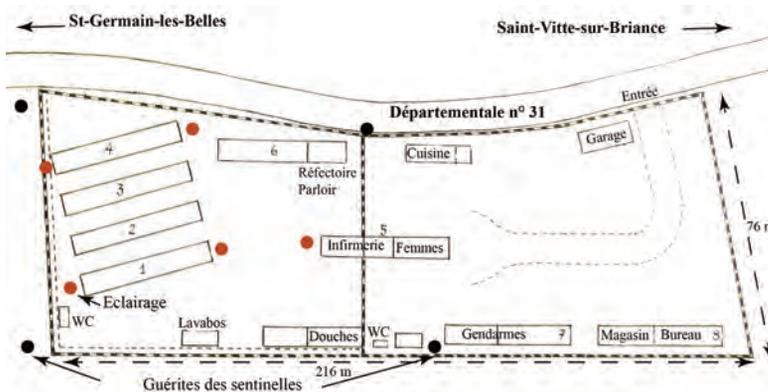
15 - AD Haute-Vienne 993W18
16 - AD Haute-Vienne 185W3/54
17 - AD Corrèze 4M285
18 - SHD 7N2462 dossier2
19 - Témoignage de J. Kervéan d'après AM Tichit

de Montmorillon, le Cher avec la Sous-préfecture de St-Amand-Montrond, l'Indre-et-Loire avec l'arrondissement de Loches, une petite partie du Loir-et-Cher avec le sud du village de St-Aignan. Les Sous-préfets font office de Préfet. Le Préfet de Région coordonne la politique d'incarcération des internés administratifs entre les départements composant la région.

St-Germain-les-Belles : CSS

Le plan du CSS

Le camp est divisé en 2 parties : la première partie pour les in-



Plan réalisé à partir de celui des Archives de la Haute-Vienne cote 185W3

ternés composée de 5 bâtiments pour leur logement ainsi que les installations sanitaires et la seconde pour l'administration et les femmes internées.

La Débâcle

Ce CSS recueille de nombreux internés français et étrangers suite à la Débâcle à partir de la mi-juin 1940 :

- des Italiens venant du CRE de Château-Landon en Seine-et-Oise
- des prestataires allemands : de la 307^e CTE formée au dépôt 133 de Montluçon, des CTE du Ruchard en Indre-et-Loire, de St-Just-en-Chaussée dans l'Oise et de Dreux en Eure-et-Loir
- des prestataires espagnols issus des CTE de Migné-Auxances dans la Vienne
- des internés « Dangereux pour la Sécurité Publique » sur arrêtés du Préfet de la Haute-Vienne
- des détenus libérés des prisons de Charente-Maritime, de la Haute-Vienne et 27 femmes venant de la Petite-Roquette à Paris le 22 juin, après un arrêt à Orléans. (5)

Suite à la note n°454/2 de l'Etat-major de la 12^e Région Militaire du 30 juillet 1940, le CSS de St-Germain-les-Belles, qui avant l'Armistice était destiné aux Indésirables français, se spécialise le 12 août pour les Allemands et Italiens qui se réclament du droit d'asile de la 12^e Région Militaire. (5)

Le 27 août 1940, la commission de contrôle des prisonniers civils dite commission Kundt constate que le camp contient 167 hommes dont 150 ressortissants de l'Empire Allemand, Juifs pour la plupart. (12)

Après la convocation et le transfert des Allemands suspects

du Centre de Rassemblement de Limoges, 66 rue F.Chénieux, en septembre 1940, (7) le 20 octobre 1940, le centre de St-Germain-les-Belles a un effectif de 176 ressortissants allemands, 74 viennent d'être libérés et 2 demandent à être remis aux autorités allemandes. (6) Les libérations concernent en priorité les Autrichiens loyaux, comme le demande, le 26 août, le Général Jeannel commandant la 12^e Région Militaire. (16) Les suspects sont dirigés sur le camp de Gurs en novembre 1940, comme demandé dans la note de service n°44 de la Direction de la police nationale, 7^e bureau, du 4 octobre 1940. (16) Pour améliorer leurs conditions sanitaires, les Allemands fabriquent du savon sur leurs propres deniers, comme le rapporte le commissaire spécial Noureddine, le 20 novembre 1940, lors de sa prise de fonction au CSS de St-Germain-les-Belles. (16)

Septembre 1940 : nouvelle convocation des ressortissants allemands

Le 14 août 1940, le Général d'Armée Hanoteau, secrétaire d'Etat à la Guerre, rappelle aux Généraux commandant les Régions Militaires de la Zone Non Occupée dite « Libre », par note n°559 2/EMA-PG, que les principes d'internement pour les ressortissants du Reich, prévus par les D.M. antérieures, n'ont pas été abrogés. (21) Cette instruction n'est adressée qu'aux nouvelles Régions Militaires de la Zone Non Occupée dite « Libre » à savoir les 7^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e et 17^e. (21) Les Préfets recevront les mêmes informations le 27 août. (22) Tous les ressortissants du Reich des deux sexes, âgés de 17 à 65 ans en liberté, doivent être internés ou remis aux autorités allemandes. Le centre de rassemblement régional est le CSS de St-Germain-les-Belles. Comme le demande l'instruction n°460 5/EM IC du 12 octobre 1940, ils doivent être transférés à Gurs dans les Basses-Pyrénées pour la fin du mois d'octobre 1940. Le 4 novembre, 84 ressortissants de l'Empire Allemand rassemblés au centre de St-Germain sont envoyés à Gurs après la libération, le 2 novembre, de 38 Autrichiens, 2 Polonais et d'un allemand.

Les travailleurs français exclus

En septembre 1940, 29 internés de la 6^e Compagnie de Travailleurs Français Exclus de Neuvic-Entier sont démobilisés et internés au CSS de St-Germain-les-Belles en tant qu'Indésirables suspects. Ils sont progressivement libérés jusqu'à la fin d'année 1940 pour 21 d'entre eux et les 8 restants au 30 mars 1941. (15)

Passation du centre de St-Germain-les-Belles sous l'autorité du ministère de l'Intérieur

Le 1^{er} décembre 1940, le CSS passe sous l'autorité de la police et un commissaire spécial prend le commandement du camp. En décembre 1940, après avoir reçu le 5 novembre, les 15 internés du CSS de Bellac qui a fermé, l'effectif est de 104 personnes dont 5 femmes. 70 sont des internés politiques,

Vu le 25 octobre 1940 sur lettre recommandée et février 1941 sur carte. Cachet d'avril 1940 avec centre évidé



12 des « Repris de Justice » et 8 des Exclus militaires français jugés dangereux. En janvier 1941, il reçoit 24 internés envoyés par les Préfets de l'Allier, la Creuse, l'Indre, le Cantal, la Corrèze et la Loire. Le 15 janvier, l'effectif est alors de 208 internés. Il reçoit 19 internés, envoyés par le Préfet de l'Ain dans la 2^e quinzaine de janvier.

Le Préfet annonce la dissolution du CSS le 1^{er} février 1941. 11 étrangers sont transférés à Rivesaltes et les Français doivent rejoindre Nexon, mais des transferts d'autres CSS arrivent encore. Le 11 février, le CSS de Buzet-sur-Baise en Lot-et-Garonne envoie, à sa fermeture, ses 36 internés « Dangereux pour la Défense Nationale » au CSS de St-Germain. (23 et 24) L'effectif est encore de 218 au 28 février dont 3 étrangers. 20 internés du camp, parmi les plus durs, rejoignent à la gare des détenus de Nexon et St-Paul d'Eyjeaux en partance pour l'Algérie. La libération des 9 Exclus a lieu le 3 mars 1941. Le centre ferme le 4 mars 1941 avec le transfert des 180 internés à Nexon. (20) Il est rouvert à la

Libération pour recevoir des Polonais.

Vu en décembre 1940 jusqu'à la fermeture du camp



Prison désaffectée de Bellac : CSS

Après l'Armistice, suite à la note n°454/2 de l'Etat-major de la 12^e Région Militaire du 30 juillet 1940, la prison désaffectée de Bellac devient un CSS destiné aux Indésirables français « Dangereux pour la Sécurité Publique », les « Repris de Justice et gens sans aveu ». (5) Sa capacité est de 50 personnes. (28) 8 individus y sont transférés de St-Germain-les-Belles le 6 août 1940. Ils sont 12 le 14 octobre 1940. Le 27 octobre, le Général Jeannel indique que le CSS de Bellac sera fermé le 5 novembre 1940 et que le personnel est transféré au CSS de St-Germain-les-Belles. (5)

St-Paul-d'Eyjeaux dit «Camp des Craquettes» : CSS

Il ouvre le 1^{er} décembre 1940 mais c'est encore un grand chantier. Seules 4 baraques peuvent être chauffées sur les 34 prévues. Les lavabos, le lavoir, le garage et l'atelier ne sont pas encore réalisés. Les logements des gardiens ainsi que leur cuisine ne sont pas prêts. L'accès au camp se fait dans 20 cm de boue. Ce n'est qu'au mois de mai que le château d'eau, d'une contenance de 9 000 litres est opérationnel ainsi que le lavoir, les WC et l'éclairage extérieur. L'état sanitaire du camp est enfin acceptable mais, il n'est pas prévu de vêtements pour les internés qui sont dans un état lamentable. De plus, dès l'arrivée des premiers internés, la vermine apportée par certains, va sévir dans le camp malgré les efforts de désinfection menés sous l'autorité du chef de camp.



Limoges, 66 rue F. Chénieux : CSS

Pour faire suite aux circulaires n°49 en date du 10 octobre 1940 et n° 117 du 31 décembre 1940 de la direction de la Sûreté Nationale, 7^e bureau, et aux retards liés aux inondations du camp d'Argelès-sur-Mer d'octobre 1940, les transferts des étrangers, en surnombre dans l'économie nationale et sans moyens d'existence, débutent en décembre 1940. Ils viennent de tous les départements de la 12^e Région Militaire et transitent par le CSS de Limoges situé 66 rue F. Chénieux :

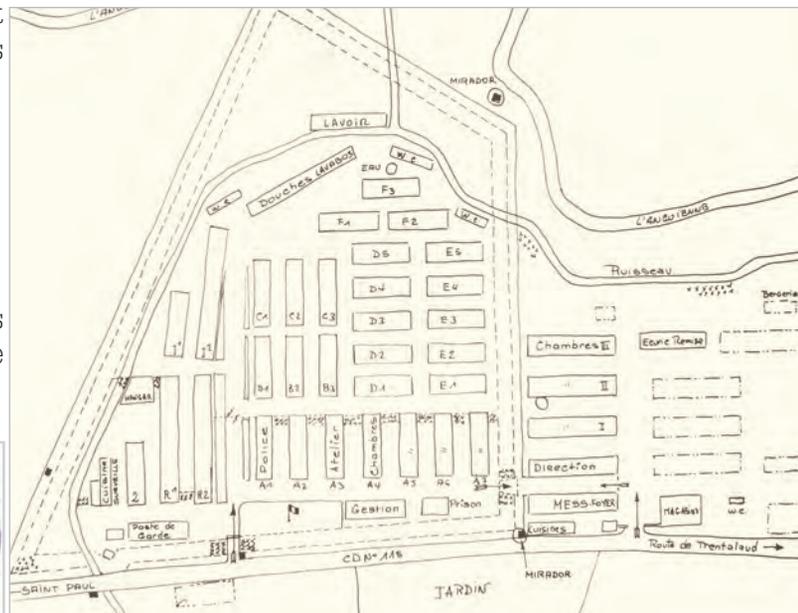
- 4 décembre 1940 : 65 étrangers, au centre d'accueil Peugeot
- 3 janvier 1941 : 53 étrangers, des Polonais et quelques Grecs
- 5 janvier 1941 : 28 étrangers, 21 Polonais, 7 Russes
- 11 janvier 1941 : 55 étrangers, 48 Polonais, 6 Lithuaniens
- 13 janvier 1941 : 33 étrangers, 21 Polonais, 12 Russes
- 30 janvier 1941 : 33 étrangers, 21 Polonais, 7 Russes et 5 Ukrainiens (25)
- 4 avril 1941 : 19 Espagnols. (26)

De décembre 1940 à début avril 1941, le nombre d'étrangers transférés est de 300 pour le camp d'Argelès et de 20 pour le camp de Gurs. (27)

Le CSS de Limoges fonctionne au moins jusqu'en décembre 1941 pour les étrangers internés qui sortent de prison. Ils y attendent une décision administrative du Préfet avant d'être transférés sur le camp d'Argelès. (26)



Vu en août 1941



Reproduction du plan aux Archives de la Haute-Vienne cote 185 W 3/68

Légendes Archivistiques

- 20 - AD Haute-Vienne 185W3/68
- 21 - AD Savoie 1382W148
- 22 - AD Hérault 2W614
- 23 - AD Haute-Vienne 993W11

- 24 - AD Lot-et-Garonne 1W347
- 25 - AD Haute-Vienne 1621W62
- 26 - AD Haute-Vienne 646W253
- 27 - AD Haute-Vienne 993W221

- 28 - AD Haute-Vienne 2031W13
- 29 - AD Corrèze 550W329

Le 4 janvier 1941, le Centre de Séjour Surveillé de St-Paul d'Eyjeaux est désigné, pour recevoir les internés administratifs pour motif économique ou politique, comme Nexon et St-Sulpice-la-Pointe. Ce sont les 3 camps d'une capacité



CSS de St-Paul-d'Eyjeaux. Photo Archim F7/15110

importante qui ont été créés par le gouvernement de Vichy afin de fermer tous les petits camps issus de la période militaire. St-Paul est dirigé par le chef de centre M. de Breuvery. (29 et 30) Il sera remplacé par la suite par André Aulanier. (33)

Les effectifs en 1941

Les arrivées

Dès le 13 janvier 1941, moins de 15 jours après son ouverture, l'effectif des internés atteint 600 personnes, son maximum. (30) Sont arrivés :

- le 30 décembre 1940 : 228 internés du CSS du Sablou en Dordogne, à sa fermeture
- le 8 janvier 1941 : 245 internés du CSS de St-Angeau dans le Cantal à sa fermeture
- 2^e semaine de janvier : 22 du Gard, 14 des Bouches-du-Rhône, 15 des Alpes-Maritimes..

Le 31 janvier, l'effectif redescend à 558 avec la libération de 12 d'entre eux, 8 sont à l'hôpital, quelques permissions sont accordées et 2 décès. (20)

Le 14 février 1941, il reçoit 22 internés de Fort-Barraux. (31)

Les départs pour l'Algérie

Le 1^{er} mars 1941, 155 d'entre eux quittent le camp de Saint-Paul pour Pierre-Buffière, situé à 20 kilomètres de Limoges. Aux 155 de Saint-Paul, se joignent 90 internés du camp de Nexon, et 21 détenus du camp de Saint-Germain-les-Belles, soit au total 266 internés politiques de la Haute-Vienne qui prennent le train pour Port-Vendres. (32) A l'arrivée ils embarquent sur le cargo « Djebel-Nador » pour Alger puis rejoignent le CSS de Djelfa au fort Cafarelli. (Voir liste des convois dans le résumé des Pyrénées-Orientales)

A partir de cette date, l'effectif du CSS de St-Paul-d'Eyjeaux varie entre 479 internés au 1^{er} avril et 553 au 1^{er} octobre. (20)

Les effectifs en 1942

Le 1^{er} janvier 1942, l'effectif est de 469 internés. Il va régulièrement diminuer jusqu'en juillet pour atteindre 258 internés car le 1^{er} avril 1942, 37 sont transférés à Fort-Barraux et en

mai, 103 sont libérés.

En prévision des rafles de Juifs d'août 1942, les détenus politiques du camp de Nexon, sont transférés au camp de St-Paul-d'Eyjeaux. Au 15 juillet 1942 à Nexon ils sont 262, qui vont doubler les effectifs de St-Paul-d'Eyjeaux. (16)

Les effectifs en 1943

Le 1^{er} janvier 1943 les effectifs sont de 506 internés. Ils vont régulièrement diminuer à partir d'avril pour atteindre 352 le 1^{er} juillet. Le 1^{er} août 1943, on compte 508 internés. 201 internés sont arrivés au camp dont 73 sur décision du chef du gouvernement. 34 sont de la Haute-Vienne, 24 de la Corrèze, 21 du Rhône, 17 de la Savoie et de 9 autres départements. 37 libérations ont lieu pendant le mois de juillet. (31)

Au 1^{er} septembre 1943, l'effectif est stable avec 509 internés puis 522 au 1^{er} octobre. (20) 60 sont arrivés des départements de l'Est de la Zone Non Occupée dite « Libre » dont 26 de l'Isère. Dans la même période 32 sont libérés par les Préfets les ayant fait arrêter. (33)

Le 23 octobre 1943, 332 internés sont transférés au CSS de St-Sulpice-la-Pointe dans le Tarn. (34, 35 et 36) Le 9 novembre 1943, le chef de centre de St-Paul-d'Eyjeaux transfère sur le camp de St-Sulpice-la-Pointe 23 internés, sur décision du Préfet de Corrèze et instructions du secrétaire général de la police de Vichy. (37)

La fermeture du camp se fait après le transfert du reste des internés à Nexon le 13 juin 1944.

La correspondance et les cachets utilisés



Carte postale de l'entrée du CSS de St-Paul-d'Eyjeaux

3 cachets sont apposés sur des lettres pendant l'ouverture du camp par le chef de centre.



Un cachet est utilisé par le gestionnaire et le vaguemestre

La censure

La censure est appliquée sur les lettres au départ et à l'arrivée.

Il existe 2 types de cachet de censure appelés contrôle

- le type 1 dont le texte CAMP DE ST-PAUL-d'EYJEAUX est plus grand et plus long
- le type 2 le même texte est plus petit et plus ramassé, la marque «contrôle» est plus basse.

Dans le type 1, si l'on tire un trait en prenant la barre horizontale du e de contrôle on a 2 cas :

- type a, la barre du e est alignée avec le bas du Y de Eyjeaux et le rond extérieur du P de camp
- type b le rond du P n'est plus aligné avec la barre du e et le pied du Y, qui restent eux alignés. Il est 2 mm plus bas. Cela indique que la mention «camp» est plus basse et la mention contrôle est toujours à la même hauteur.



Les marques des lecteurs

- Les marques au tampon
Les lettres G, L, P, S, V, W et Z ont été apposées dans les cachets «contrôle» par les lecteurs sur le courrier.



- Les marques manuscrites
Elles sont toujours appliquées dans le cercle intérieur.



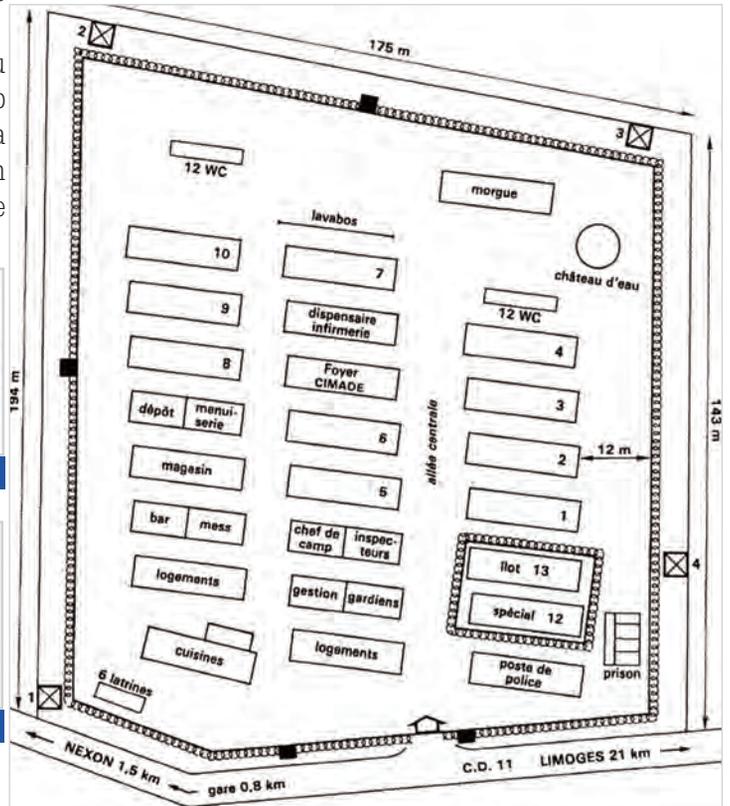
Entier postal à 80c interzone envoyé du CSS de St-Paul le 3 septembre 1941 à Paris avec marque manuscrite de lecteur dans le cachet de contrôle

Certaines lettres ont reçu le cachet de contrôle sans marque distinctive du lecteur. Au total nous avons vu les marques de contrôle sur 41 lettres ou cartes.

Nexon : CSS

Le camp de Nexon est créé dans le cadre de la politique de l'Etat Français de supprimer les petits camps et d'ouvrir des camps de 1 000 à 2 000 internés administratifs pour motif économique ou politique. Arrivent essentiellement des communistes qui étaient dirigés auparavant sur le CSS de Sisteiron. (38 et 39) E.M. Pillon est le chef de centre de Nexon jusqu'en 1942. (5)

Plan du camp



Plan du CSS de Nexon reproduit dans «Les miradors de Vichy»

Le terrain de 8 000 m² est situé à 21 km de Limoges et à 1,5 km du bourg de Nexon sur la route de Bosmie à Nexon. En 1943, le CSS a une capacité de 750 places. Il est constitué d'une vingtaine de baraquements en bois à l'exception de la prison, de la porcherie transformée en morgue, qui sont construites en dur ! Les dix baraques d'internés contiennent pour celles des hommes 80 châlits à étage et pour celles des femmes 60 couchettes en deux rangées de trente. Dans celles-ci, au-dessus des couchettes, une petite étagère permet de placer quelques affaires. L'essentiel est installé sous les couchettes.

Un flot spécial, entouré de fils de fer barbelés est prévu pour les hommes, femmes et enfants «de passage» en attente de départ. Ils sont logés ensemble pour être «triés».

Légendes Archivistiques

- 30 - AD Haute-Garonne 1808W18
- 31 - AD Haute-Vienne 185W3-62
- 32 - AN 19890151-6
- 33 - AD Savoie 1382W109

- 34 - AD Tarn 493W40
- 35 - AD Tarn 493W41
- 36 - AD Tarn 43W51
- 37 - AD Corrèze 550W331

- 38 - AD Hérault 1000W49
- 39 - AD Hautes-Alpes 342W12616

